AVOCATS

Dommage corporel : évaluation et indemnisation

L'indemnisation du dommage corporel suppose de maîtriser l'expertise médicale, la nomenclature des préjudices et les méthodes de capitalisation. Ces deux jours couvrent l'ensemble de la chaîne, du dossier médical à la transaction.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats inscrits, collaborateurs, associés et responsables de cabinets.

PRÉREQUIS
Être inscrit au tableau ou exercer au sein d'un cabinet d'avocats.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Constituer et exploiter un dossier médical.
- Préparer et accompagner une expertise médicale.
- Maîtriser la nomenclature des préjudices.
- Chiffrer chaque poste de préjudice et capitaliser les rentes.
- Négocier et sécuriser une transaction indemnitaire.

03 Programme détaillé

M1 Constituer le dossier · 2 h 00

- Le dossier médical fonde tout.
- Pièces médicales à réunir et chronologie des soins.
- Consolidation, imputabilité et état antérieur.
- Recours au médecin-conseil de victime.
- Atelier — Analyser un dossier médical et préparer la mission d'expertise.

M2 L'expertise médicale · 2 h 30

- Le moment décisif.
- Mission d'expertise : rédaction et points à faire figurer.
- Déroulement des opérations et rôle de l'avocat.
- Dires, contestation du rapport et contre-expertise.
- Atelier — Rédiger des dires sur un projet de rapport.

M3 Nomenclature des préjudices · 2 h 30
- Ne rien oublier.
- Préjudices patrimoniaux temporaires et permanents.
- Préjudices extra-patrimoniaux et préjudices spécifiques.
- Préjudices des victimes indirectes.
- Atelier — Recenser l'intégralité des postes indemnisables d'un dossier.

M4 Chiffrer · 2 h 30
- Du poste au montant.
- Méthodes d'évaluation poste par poste et référentiels.
- Pertes de gains professionnels et incidence professionnelle.
- Capitalisation des rentes et barèmes.
- Atelier — Chiffrer intégralement un dossier de dommage corporel.

M5 Recours des tiers payeurs · 2 h 00
- Une imputation technique.
- Créances des organismes sociaux et des employeurs.
- Imputation poste par poste et droit de préférence de la victime.
- Discussion des créances produites.
- Atelier — Imputer les créances des tiers payeurs sur un chiffrage.

M6 Négocier et conclure · 2 h 30
- Transaction ou audience.
- Offres des assureurs et fonds de garantie : analyse critique.
- Négociation de la transaction et clauses de sécurisation.
- Provision, aggravation et réouverture du dossier.
- Atelier — Analyser une offre d'indemnisation et préparer la contre-proposition.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'imputabilité définitive de l'action au titre de l'obligation de formation continue dépend de son contenu, de ses modalités, des justificatifs produits et des règles applicables au barreau concerné.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr